

Dossier Inscription Club EGQ



Saison 2022-2023

**Réservé aux
Majeurs +18 ans**

(Téléchargez la version Mineurs – 18 ans sur
notre site www.egq-natation.com)



Dossier inscriptions saison 2022-2023

Réservé aux majeurs +18 ans

Vous l'aurez sûrement remarqué, la sortie de crise sanitaire mondiale, et la crise en Ukraine, impactent nos quotidiens et notamment notre pouvoir d'achat, parfois mis à mal.

A ce titre, le club de l'Espadon, moi-même, Laurent Ragel président, et le comité d'administration du club, avons décidé de ne pas augmenter les tarifs que nous proposons pour la saison 2021-2022.

De même, et comme souhaité par les services de la Ville de Grand Quevilly, nos tarifs sont distincts, pour marquer la différence entre résidents de la commune de Grand Quevilly, et les hors commune.

Les Résidents de la ville doivent donc OBLIGATOIREMENT fournir un justificatif de domicile Grand Quevillais. Nous avons également l'intime conviction que vous faites le meilleur choix personnel en vous réinscrivant ou en nous rejoignant dès septembre à l'Espadon, et nous vous en sommes reconnaissants !

Nous mettrons tout en œuvre pour vous proposer la plus grande qualité de pratique, à des tarifs raisonnables, très avantageux pour les Grand-Quevillais et ce dans toutes nos sections ! A très bientôt au bord des bassins ! ...

Laurent RAGEL – Président Espadon de Grand Quevilly

Ce que vous allez trouver dans ce dossier

- **Nos tarifs**, est considéré nouvel adhérent toute personne ne s'étant pas inscrite en 2021-2022 (Un nouveau certificat médical est donc obligatoire à fournir, le Questionnaire de santé ne sera pas recevable)
- **Nos horaires**, pour toutes les sections, où vous trouverez aussi la date de reprise des sections en septembre.
- **La fiche d'inscription**, à remplir sur l'ordinateur avant de l'imprimer, si vous n'avez pas la version papier, puis de la signer. Remplissez bien chaque case, et notamment **une adresse mail valide (bien l'écrire SVP)**, afin de pouvoir facilement communiquer avec vous dans les prochains mois (compétitions, AG, annulation de séances, fermeture piscine ...)
- **La licence Fédération Française de Natation**, **Formulaire pour les majeurs**
Info : pour l'AQUAFORM, cochez « Nagez Forme Bien Être », pour la NATATION Adultes, cochez « Natation Course »
- **Le Questionnaire de Santé**, à remplir si votre certificat n'arrive pas à la fin de ses 3 ans (sinon nous en fournir obligatoirement un nouveau)

>> Attention, bien nous redonner le questionnaire de santé rempli et signé, et si celui-ci n'était pas rendu valable, pour les majeurs, nous fournir un certificat de non contre-indication à la pratique de la natation, de votre médecin, que vous obtiendrez facilement en lui présentant ce même questionnaire rempli.

Ce que vous devez faire pour valider votre inscription

>> Ramenez votre dossier complété et signé (fiche adhésion, licence FFN), accompagné de votre **questionnaire de santé (obligatoire pour accéder aux futures activités)**, ou votre **certificat médical**, ainsi que votre **paiement** (liquide, chèques bancaires, chèques Vacances, aides diverses ...), lors des inscriptions de septembre.

Les inscriptions classiques auront lieu du jeudi 1^{er} septembre au mercredi 07 septembre 2022, de 17h00 à 19h00, Club House de l'Espadon « Espace Jean Arsène », pelouse de la piscine de Grand Quevilly, avenue Georges Braque. Nous serons également présents au forum des associations, le samedi 03 septembre 2022

>> Info reprise sections (dates revues en raison des travaux piscine jusqu'au 10 septembre 2022):

- > **Lundi 12 septembre 2022** : AQUAFORM + Natation Groupes Juniors/Seniors Nat/Rég/Dep + Jeunes A + Natation Adultes Masters, Nat'Artistique groupes du lundi soir
- > **Mercredi 14 septembre 2022** : Tests d'entrée Nat'Artistique Débutantes (14h30 à 16h00), **!/ bien prendre contact avec le club en amont** - Nat'Artistique groupes du mercredi soir + Perfectionnement Ados (Anciens adhérents + Tests d'entrée 18h15 **!/ bien prendre contact avec le club en amont**)
- > **Judi 15 septembre 2022** : Nat'Artistique groupes du jeudi soir
- > **Lundi 19 septembre 2022** : Tests d'entrée Natation groupe Avenir 1 17h15-18h00 **!/ bien prendre contact avec le club en amont**
- > **Mardi 20 septembre 2022** : Natation Groupes Avenir 3 + Perfectionnement Jeunes (anciens adhérents + tests d'entrée **!/ bien prendre contact avec le club en amont**)
- > **Mercredi 21 septembre 2022** : Natation Groupe Avenir 2



ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION ARTISTIQUE - ECOLE de NATATION - MASTERS - AQUAFORM



Nos tarifs pour la saison 2022-2023

(Valables à partir du 01 Septembre 2022 jusqu'au 31 aout 2023)

Les tarifs ci-dessous incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 100 € pour tous les adhérents qui vous donne droit à **déduction fiscale de 66%** de ce même montant, lors de votre future déclaration de revenus 2022 !

NOS COTISATIONS COMPRENENT (Justificatif de domicile demandé pour les Grand-Quevillais)

- > Adhésion de 100€ à l'association "ESPADON" pour la saison 2022-2023
 - > Coût annuel pour l'activité choisie
 - > Licence FFN "Fédération Française de Natation" pour tous les adhérents, comprenant l'Assurance Responsabilité Civile, pour les déplacements et les entraînements/séances, donnant accès à des tarifs auprès de nos partenaires fédéraux
 - > **Inclus : Droits d'entrée à la piscine municipale "Camille Muffat"** pour les heures d'entraînements/séances de votre activité
 - > **Inclus :** Pour les sections sportives, prise en charge d'une partie des frais de déplacements pour les compétitions (*)
- (*) Pour les compétitions nécessitant repas et/ou déoucher à l'extérieur de l'agglomération, un complément de participation sera demandé, suivant le niveau de la compétition concernée ...

Information Importante >>	Tarifs pour la saison 2022-2023			
	L'EGQ vous propose ses tarifs non augmentés pour la nouvelle saison 2022-2023 (Paiement 1x ou 2x uniquement, par chèques à l'ordre de l'EGQ) Encaissement des chèques en octobre 2022 et décembre 2022			
Section <small>(Adhésion club EGQ + Coût activité + Licence FFN)</small>	Résident Grand Quevilly		Hors Commune	
NATATION COURSE Groupes Jeunes Reg et Juniors/Seniors Dep-Reg-Nat	230 €	100 € + 130 €	252 €	100 € + 152 €
ECOLE de NATATION (Enfants de moins de 10 ans)	170 €	100 € + 70 €	192 €	100 € + 92 €
PERFECTIONNEMENT (10-18 ans) Groupes Jeunes Perf et Ados Perf	170 €	100 € + 70 €	192 €	100 € + 92 €
NATATION ARTISTIQUE Inclus un forfait matériel obligatoire de 15 €	244 €	100 € + 144 €	266 €	100 € + 166 €
NATATION Adultes MASTERS (+18 ans) Compétition Ou Loisirs	194 €	100 € + 94 €	222 €	100 € + 222 €

Les habitants de la Ville de Grand Quevilly doivent justifier de leur domiciliation par un JUSTIFICATIF de domicile pour profiter des tarifs "Ville" du club de l'EGQ et de 10€ de réduction du Quevilly Loisirs 2022-2023

Section <small>(Adhésion club EGQ + Coût activité + Licence FFN)</small>	Tarifs	1 Cours par semaine		2 Cours par semaine		3 Cours par semaine	
		Résidents Grand Quevillais	Hors Commune	Résidents Grand Quevillais	Hors Commune	Résidents Grand Quevillais	Hors Commune
AQUAFORM Nagez Forme Bien Être	Tarifs Saison 2022-2023	160 € 100 € + 60 €	186 € 100 € + 86 €	224 € 100 € + 124 €	250 € 100 € + 150 €	248 € 100 € + 148 €	274 € 100 € + 174 €
AQUAFORM + NATATION Adultes MASTERS	Tarifs Saison 2022-2023	262 € 100 € + 162 €	300 € 100 € + 200 €	318 € 100 € + 218 €	354 € 100 € + 254 €		

PAIEMENTS

Les habitants de la Ville de Grand Quevilly doivent justifier de leur domiciliation pour profiter des tarifs "Ville" et des 10€ de réduction de Quevilly Loisirs >> Un justificatif de domicile de résident de la commune DOIT ETRE OBLIGATOIREMENT FOURNI AVEC VOTRE DOSSIER

Les règlements suivants sont acceptés :

Liquide - Chèques bancaires - Chèques Vacances (Tous montants) - Pass'Sport National - Pass'Jeunes 76 (Fournir photocopie de l'attestation CAF et chèque de caution de 60€) - Atouts Normandie (Chèque de caution de 30 € si absence de coupon) - Coupons Sport Ville de Grand Quevilly - Contrats Quevilly Loisirs plus Jeunes Ville de Grand Quevilly (Bon d'accord à fournir) ou autres communes (Chèque de caution dans ce cas) - Apports CE - Feuillet Quevilly Loisirs 10€

Les paiements peuvent être effectués jusqu'à 2x par chèque (encaissement en octobre et décembre 2022, les 2 chèques remis le jour de l'inscription, datés de ce même jour)

Attention, 1 paiement par personne (exemple, pour 2 enfants, paiements en 2 fois par chèques = 4 chèques)

Notre site web à votre disposition >> www.egq-natation.com

Nous contacter par téléphone >> **02-35-67-34-43** / Par Mail >> contact@egq-natation.com

ESPADON GRAND QUEVILLY

Association "Loi 1901" reconnue d'intérêt général

Centre de Loisirs Léo Lagrange - Avenue Georges BRAQUE

76120 GRAND QUEVILLY

02 35 67 34 43 - contact@egq-natation.com - www.facebook.com/egqnatation
FFN 5 19 076 00770 - Agrément JS 76 S 04 46 - SIRET 450 515 507 00025





ESPADON GRAND QUEVILLY

NATATION COURSE - NATATION ARTISTIQUE - ECOLE de NATATION - MASTERS - AQUAFORM



Horaires des sections saison 2022-2023

(Valables à partir du 01 Septembre 2022 jusqu'au 31 aout 2023)

Nos tarifs incluent le montant de l'adhésion « Club EGQ » de 100 € pour tous les adhérents qui, grâce à notre statut d'association "Loi 1901" reconnue d'utilité publique, donnent droit à **déduction fiscale de 66%** de ce même montant, lors de votre future déclaration de revenus 2022 !

Groupes Natation Compétitions	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Juniors / Seniors National F < 2009 et - / G < 2008 et -	Matin			08h15 06h30-08h00		08h15 06h30-08h00	
	Séance PPG			14h30 14h40-15h55	17h00 17h15-19h45(GD Que)	16h50 17h00-17h55	
	Après Midi	17h15 17h30-19h45	17h40 18h00-20h00	15h40 16h00-18h15	17h40 18h00-20h15(GD Cou)	17h40 18h00-19h45	
Juniors / Seniors Régional F < 2009 et - / G < 2008 et -	Matin			08h15 06h15-08h00		08h15 06h15-08h00	
	Séance PPG			14h30 14h40-15h55	17h00 17h15-19h45	16h50 17h00-17h55	
	Après Midi	17h15 17h30-19h45	17h40 18h00-20h00	15h40 16h00-18h15	17h40 17h15-19h45	17h40 18h00-19h45	
Juniors / Seniors Départemental F < 2009 et - / G < 2008 et -	Matin					17h00 17h10-17h55	
	Séance PPG					17h40 18h00-19h45	
	Après Midi	17h15 17h30-19h45		18h00 18h15-19h30		17h40 18h00-19h45	
Jeunes Régional + F = 2012-2011-2010 / G = 2011-2010-2009	Matin					08h15 06h15-08h00	
	Séance PPG	17h15 17h30-18h00		14h30 14h40-15h55		17h00 17h10-17h55	
	Après Midi	17h40 18h00-19h45	17h40 18h00-19h45	15h40 16h00-18h15	17h40 18h00-19h45	17h40 18h00-19h45	

Groupes Natation Perfectionnement	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Perfectionnement Ados Débutants et 1er niveau de pratique F < 2009 et - / G < 2008 et -	Matin						
	Séance PPG						
	Après Midi			18h00 18h15-19h30			
Perfectionnement Jeunes Débutants et 1er niveau de pratique F = 2012-2011-2010 / G = 2011-2010-2009	Matin						
	Séance PPG						
	Après Midi		16h45 17h00-18h00			16h45 17h00-18h00	

Ecole de Natation Française	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Avenirs 3 ENF - Niveau Pass'Compét et + F > 2013 et + / G > 2012 et +	Matin			8h45 09h00-10h15			
	Séance PPG						
	Après Midi		16h45 17h00-18h00			16h45 17h00-18h00	
Avenirs 2 ENF - Niveau Passeports de l'Eau F > 2013 et + / G > 2012 et +	Matin			10h00 10h15-11h15			
	Séance PPG						
	Après Midi					16h45 17h00-18h00	
Avenirs 1 ENF - Sauv'Nage - Débutants F > 2013 et + / G > 2012 et +	Matin			11h00 11h15-12h00			
	Séance PPG						
	Après Midi	17h00 17h15-18h00					

Groupes Natation Artistique	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Toutes Catégories 2	Salle		18h00 18h15-19h45		18h00 18h15-19h30		
	Bassin		18h30 19h45-20h30		18h30 19h45-21h00		
Toutes Catégories 1	Salle	18h15 18h30-19h45	18h00 18h15-19h45				
	Bassin	18h30 19h45-21h30	18h30 19h45-20h30				
Juniors	Salle		18h00 18h15-19h45		18h00 18h15-19h30		
	Bassin		18h30 19h45-20h30		18h30 19h45-21h00		
Jeunes	Salle	18h15 18h30-19h45	18h00 18h15-19h45		18h00 18h15-19h30		
	Bassin	18h30 19h45-21h30	18h30 19h45-20h30		18h30 19h45-21h00		
Avenirs	Salle	18h15 18h00-19h30	18h00 18h15-19h45	18h15 18h30-19h30			
	Bassin	18h30 19h45-21h30	18h30 19h45-20h30	19h30 19h30-21h30			
Poussines	Bassin			14h15 14h30-16h00			
	Salle			16h00 16h15-17h15			
Masters	Salle		18h00 18h15-19h45	18h15 18h30-19h30			
	Bassin		18h30 19h45-20h30	19h30 19h30-21h30			

Groupes AQUAFORM	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Nagez Forme Bien Être Fédération Française de Natation	Séance 1	17h00 17h15-18h00		11h00 11h15-12h00	11h30 11h45-12h30	18h15 19h30-20h15	
	Séance 2	17h45 18h00-18h45				20h00 20h15-21h00	
	Séance 3	18h30 18h45-19h30					

Groupes Masters	Moment	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
NATATION Adultes Loisirs / Compétitions FFN	Séance 1	17h45 18h00-19h00		18h00 18h15-19h30			
	Séance 2	18h45 19h00-20h00					

INFORMATIONS Importantes

Dates des Inscriptions - Saison 2022-2023 :

>> Du jeudi 01 au mercredi 07 septembre 2022, 17h00 à 19h00, Club House de l'EGQ "Espace Jean Arsène", pelouse piscine Camille Muffat, Avenue Georges Braque.
>> Forum des Associations de la Ville – Samedi 03 septembre 2023 toute la journée sur notre stand « ESPADON » et au delà, directement aux bassins, auprès des encadrants.

Dates de reprise des activités du club - Saison 2022-2023 (dates revues en raison des travaux piscine jusqu'au 10 septembre 2022):

- > **Lundi 12 septembre 2022** : AQUAFORM + Natation Groupes Juniors/Seniors Nat/Rég/Dep + Jeunes A + Natation Adultes Masters, Nat'Artistique groupes du lundi soir
- > **Mercredi 14 septembre 2022** : Tests d'entrée Nat'Artistique Débutantes (14h30 à 16h00), **! bien prendre contact avec le club en amont** - Nat'Artistique groupes du mercredi soir + Perfectionnement Ados (Anciens adhérents + Tests d'entrée 18h15) **! bien prendre contact avec le club en amont**
- > **Jeudi 15 septembre 2022** : Nat'Artistique groupes du jeudi soir
- > **Lundi 19 septembre 2022** : Tests d'entrée Natation groupe Avenirs 1 (17h15-18h00) **! bien prendre contact avec le club en amont**
- > **Mardi 20 septembre 2022** : Natation Groupes Avenirs 3 + Perfectionnement Jeunes (anciens adhérents + tests d'entrée)
- > **Mercredi 21 septembre 2022** : Natation Groupe Avenirs 2

Notre site web >> www.egq-natation.com - Page Facebook >> www.facebook.com/egqnatation
Nous contacter (A partir du 30/08/2022) - Par téléphone >> **02-35-67-34-43** / Par Mail >> contact@egq-natation.com
Directeur Sportif - Frédéric Krasowski (A partir du 30/08/2022) >> 06-85-32-21-30 ou fredk@egq-natation.com



ESPADON GRAND QUEVILLY

Association "Loi 1901" reconnue d'intérêt général
Centre de Loisirs Léo Lagrange - Avenue Georges BRAQUE
76120 GRAND QUEVILLY

02 35 67 34 43 – contact@egq-natation.com - www.facebook.com/egqnatation
FFN 5 19 076 00770 - Agrément JS 76 S 04 46 - SIRET 450 515 507 00025





Fiche Adhésion ESPADON GRAND QUEVILLY - SAISON 2022-2023



Tous les champs sont interactifs, cliquer pour les remplir (utilisez ACROBAT Reader), puis imprimez votre fiche d'adhésion complétée et signée

TYPE D'ADHESION (cocher) : NOUVELLE RENOUELEMENT

N° Adhérent :

(Cadre réservé EGQ)

Si transfert, nom du dernier club FFN quitté : _____

Section (cochez)

Adhésion EGQ + Licence FFN **Compétition**

ECOLE de Natation
Natation Course
Natation Artistique
Natation Masters

Adhésion EGQ + Licence FFN **Loisirs "Natation pour tous"**

AQUAFORM "Nagez Forme Bien Être"
NATATION Perfectionnement*
NATATION Masters*

*Licence FFN Loisirs "Natation pour tous" = aucune compétition possible

>>>>>> Choisissez votre rythme et vos créneaux hebdomadaires

1 cours/semaine	Lundi > 17h15	18h00	18h45
2 cours/semaine	Mercredi > 11h15		
	Jeudi > 11h45		
3 cours/semaine	Vendredi > 19h30	20h15	

IDENTITE DE L'ADHERENT (en MAJUSCULES) SEXE (Cocher) : Féminin Masculin

NOM : _____ PRENOM : _____

NE(E) LE (JJ/MM/AAAA) : ____ / ____ / ____ >>>> A la date de l'inscription, l'adhérent(e) est : **MAJEUR** **MINEUR**

ADRESSE : _____

COMPLEMENT : _____

CODE POSTAL : _____ VILLE : _____

Perso
Pro
Père
Mère

TEL 2 : _____

Perso
Pro
Père
Mère

TEL 3 : _____

Perso
Pro
Père
Mère

Profession (facultatif) : _____



Adresse MAIL VALIDE (bien écrire chaque lettre)



Très important pour les convocations aux compétitions ou les communications du club

POUR LES ADHERENTS MINEURS

Je soussigné(e) Mme M _____ autorise mon enfant à pratiquer la natation au sein de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY. J'autorise le club, ses dirigeants et son encadrement, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait l'état de mon enfant en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club.

POUR LES ADHERENTS MAJEURS

Je soussigné(e) Mme M _____ autorise le club, ses dirigeants et son encadrement, à faire donner immédiatement, par les services de secours adéquats, ou par un médecin de leur choix, tous les soins que nécessiterait mon état en cas de blessure au cours de toute activité sportive ou extra sportive liée à la vie du club. **Personne à prévenir en cas d'accident** _____ N° Tél _____

REGLEMENT INTERIEUR

Ce règlement est disponible à la lecture lors des inscriptions, en permanence au Club House de l'EGQ, et téléchargeable sur le site web du club >> www.egq-natation.com

J'ai pris connaissance du règlement intérieur de l'ESPADON de GRAND QUEVILLY et m'engage à le respecter.

DROIT A L'IMAGE

Cette autorisation est donnée en vue de la reproduction et de l'exploitation d'images où vous figurez pour tous supports photographiques et pour tous modes de diffusion (Supports papier, presse, site web de l'EGQ, affichage piscine, réseaux sociaux...). Cette autorisation et la cession du droit d'utilisation de ces images ainsi que de citer vos noms/prénoms sont faites à titre gratuit, pour une durée d'un an à compter du 01 septembre 2022, et pour toute la durée de la saison sportive. Cf. Art. 9 (L. n° 70-643 du 17 juillet 1970) Code Civil.

J'ai bien noté ce que sont les engagements du club de l'Espadon de Grand Quevilly, que les photos ne seront utilisées que dans les cadres mentionnés ci-dessus, et en conséquence (cocher):

J'autorise / Je n'autorise pas que les photos de moi-même / de mon enfant puissent être utilisées par l'EGQ.

Je souhaite l'édition d'un reçu fiscal par l'EGQ au titre du paiement intégral de ma cotisation annuelle OUI NON

Signature

A Grand Quevilly le ____ / ____ / ____

Ne rien remplir ci-dessous - CADRE RESERVE ADMINISTRATION ESPADON

Numéro Adhérent :

MONTANT COTISATION :

€

SI CHEQUES BANCAIRES

	MONTANT	TYPE	NOM	BANQUE	N° Chèque	DATE MISE EN BANQUE
1er VERSEMENT Octobre 2022						
2ème VERSEMENT Décembre 2022						
Chèques Vacances Coupon Ville Gd Que		Pass'Sport				
Pass'Jeunes 76		>> Copie Attestation Rentrée Scolaire Fournie OUI <input type="checkbox"/> + Chèque caution de 60€ OUI <input type="checkbox"/>				
Atout NORMANDIE		> Chèque caution de 30€ Si non payé directement		N° Reçu Fiscal EGQ	RF _____	- 2022
TOTAL						

Pièces Fournies lors de l'inscription

CERTIFICAT MEDICAL (Majeurs si CM / Mineurs si QS - non valable)

Questionnaire Santé signé

Licence FFN signée

Réservé Post Inscription Adhérent

ENREGISTREMENTS >> EXTRANAT (Admin Profil): OK

> FICHER ADHERENTS EGQ : OK

Type : Nouvelle licence Renouvellement Transfert - Nom du club :
 J'ai déjà un IUF (Identifiant Unique Fédéral) :

INFORMATIONS PERSONNELLES DU LICENCIÉ

Nom Prénom :
 Nationalité : Sexe (H/F) : Date de naissance : |_|_| |_|_| |_|_|_|_|_|
 Adresse :
 Code postal : Ville :
 E-mail personnel : @ Tél (01) :
 (obligatoire) Tél (02) :
 Je suis athlète handisport

En application des art.39 et suivants de la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de mise à jour des données vous concernant conservées par informatique. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir la communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service « Licences » de la **Fédération Française de Natation**, 104 rue Martre, CS 70052 - 92583 CLICHY CEDEX
 Je souhaite recevoir les e-mailings d'information de la FFN, Ligue, Comité et les E-mailings d'offres promotionnelles de la FFN et de ses partenaires OUI NON

TYPE DE LICENCE

NATATION POUR TOUS		COMPÉTITION		ENCADREMENT	
Natation <input type="checkbox"/> Natation artistique <input type="checkbox"/> Plongeon <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau-Libre <input type="checkbox"/> Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/> Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/> <small>Pour participer à la tournée «AQUA CHALLENGE» et aux compétitions d'eau libre hors championnat de France Le certificat médical fourni doit expressément attester de l'absence de contre-indication à la pratique de la natation en Compétition</small>		Natation (1) <input type="checkbox"/> Natation Artistique (1) <input type="checkbox"/> Plongeon (1) <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> Eau libre (1) <input type="checkbox"/> Eau libre promotionnelle(2) <input type="checkbox"/> <small>(1) Comprenant la catégorie des maîtres (2) Ne pouvant pas participer aux championnats de France</small>		Contrôle d'honorabilité obligatoire <small>J'exerce des fonctions d'éducateur sportif, de juge, d'arbitre, d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ou suis susceptible d'intervenir auprès de mineurs au sens des articles L.212-1 et L.322-1 du code du sport À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFN aux services de l'Etat afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué. J'ai compris, j'accepte ce contrôle et je m'engage à remplir le formulaire spécifique d'honorabilité situé en page 3 <input type="checkbox"/></small>	
				Entraîneur Officiel Natation <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Natation artistique <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Plongeon <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Water-Polo <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Eau-Libre <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nagez Forme Santé <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> Nagez Forme Bien-être <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Président <input type="checkbox"/> Secrétaire Général..... <input type="checkbox"/> Trésorier..... <input type="checkbox"/> Autre Dirigeant <input type="checkbox"/> Bénévole <input type="checkbox"/>

- Ni le certificat médical d'absence de contre indication à la pratique sportive, ni le renseignement du QS - FFN Majeurs n'est exigé pour toute licence hors compétition
 - Pour le renouvellement d'une licence compétitive, le soussigné atteste sur l'honneur (cocher toutes les cases)
 Avoir fourni (après sa majorité légale) à un club affilié FFN un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la ou des discipline(s) fédérale(s) envisagée(s), en compétition le cas échéant.
 Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat
 Avoir répondu NON à toutes les questions du **QS - FFN Majeurs** dont le contenu est précisé en page 5

En l'absence de renouvellement de licence compétitive (sans interruption avec la précédente), ou si les cases ci-dessus ne sont pas toutes cochées, un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique sportive, le cas échéant en compétition, est exigé (joindre ledit certificat).

ASSURANCE

Le soussigné déclare avoir :

- Reçu et pris connaissance des informations minimales de garanties de base « Accidents Corporels » attachées à la licence FFN
 - Pris connaissance du bulletin permettant de souscrire personnellement des garanties complémentaires à l'assurance de base « Individuelle Accident » auprès de l'assureur fédéral.

Garantie de base « individuelle accident »

- OUI**, je souhaite bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » comprise dans la licence FFN.
 NON, je renonce à bénéficier de la garantie « Individuelle Accident » et « Assistance Rapatriement » et donc à toute couverture en cas d'accident corporel (Coût remboursé en cas de refus : environ 0,16 € TTC et 0,05 € TTC pour les bébés nageurs. Dans ce cas, envoyer une copie de ce formulaire auprès de la FFN)

Garantie complémentaire

- OUI**, je souhaite souscrire une option complémentaire. Dans ce cas, remplir le formulaire de souscription disponible auprès du club et le renvoyer à l'assureur en joignant un chèque à l'ordre de celui-ci.
 NON, je ne désire pas souscrire d'option complémentaire.

SIGNATURE

Fait à

Le

ESPADON de Grand Quevilly
 Centre de Loisirs Léo Lagrange
 Av. Georges Braque 76120 LE GRAND QUEVILLY
 Tél. 02 35 67 34 43
 www.egg-natation.com

LICENCE

ASSURANCE SAISON 2022 / 2023 (document non contractuel)

Ce document n'est qu'un résumé des contrats d'assurance visés ci-après. Il n'est par conséquent pas contractuel. Des notices d'information sont téléchargeables sur le site Internet de la FFN www.ffnatation.fr

ASSURES : • Les licenciés de la FFN résidant en France Métropolitaine, en Corse, dans les DOM, COM, POM, ROM ou dans les Principautés d'Andorre ou de Monaco • Les licenciés de la FFN résidant hors de France, DOM, COM, POM, ROM, Andorre et Monaco ne sont assurés que si les activités sont pratiquées dans les pays visés ci-dessus et/ou sous l'autorité de la FFN ou de ses organismes affiliés.

ACTIVITES GARANTIES : (sous réserve qu'elles soient organisées par la Fédération, ses Comités Régionaux ou Départementaux, ses clubs ou associations affiliés) :

La pratique de la natation, du water-polo, de la natation synchronisée, du plongeon, de la natation en eau libre, de la natation estivale, des activités d'éveil, de la découverte aquatique, de la longue distance et leur enseignement ainsi que de tous les sports annexes et connexes comprenant notamment la participation : • à des compétitions (officielles ou amicales) et leurs essais ou entraînements préparatoires • aux séances d'entraînement • aux activités de formation de la Fédération (INFAN) et des Comités Régionaux (ERFAN) • aux 24 heures de natation et toutes épreuves organisées dans le cadre du Téléthon ou autres actions à but humanitaire • aux passages de brevets • à la remise des coupes, prix afférents aux compétitions • à des actions de promotion et/ou propagande, notamment démonstrations, exhibitions, défilés, soirées de gala • à des stages d'initiation ou de perfectionnement notamment dans le cadre des structures affiliées ou labellisées Ecole de Natation Française (ENF), « Nagez Grandeur Nature », « Savoir Nager », « Forme, Bien être et Santé » et autres initiations.

TERRITORIALITE : • Dommages survenus en France et Principautés d'Andorre et de Monaco. Extension au monde entier au cours d'un déplacement ou d'un séjour temporaire ne dépassant pas 90 jours, dès lors que le déplacement ou le séjour est organisé par la Fédération ou ses organismes affiliés et dès lors que le pays d'accueil n'est pas en état de guerre ou d'instabilité politique notoire. • Sinistres survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou au Canada : SONT EXCLUS DE LA GARANTIE : LES DOMMAGES INTERETS PUNITIFS OU EXEMPLAIRES (PUNITIVE DAMAGES OU EXEMPLARY DAMAGES), LES DOMMAGES DE POLLUTION, LES DOMMAGES IMMATERIELS NON CONSECUTIFS.

1 / RESPONSABILITE CIVILE : extrait du contrat n° 147.394.880

Contrat souscrit par MDS CONSEIL pour le compte de la FF Natation auprès de MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurances mutuelle à cotisations fixes – RCS Le Mans 775 652 126 / MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros – RCS Le Mans 440 048 882 Sièges sociaux: 14 Boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le Code des Assurances / III / Contrat présenté par MDS CONSEIL - 43 rue Scheffer - 75116 PARIS (SASU de courtage et de Conseil au capital de 330 144€ - SIRET 434 560 199 00011 - APE 6622Z - N° immatriculation ORIAS : 07 001 479 (www.orias.fr) - Garantie financière et assurance de responsabilité professionnelle conformes aux articles L.530-1 et L.530-2 du Code des assurances

Dommages corporels : Les conséquences pécuniaires d'atteintes physiques ou morales à la personne humaine. **Dommages matériels :** Les conséquences pécuniaires de la détérioration, destruction ou perte d'une chose ou d'une substance, ainsi que toute atteinte physique à un animal. **Dommages immatériels :** Tous dommages autres que corporels ou matériels lorsqu'ils résultent de la privation de jouissance d'un droit, de l'interruption d'un service rendu par une personne ou un bien meuble ou immeuble, de la perte d'un bénéfice. **Sinistre :** Tout dommage ou ensemble de dommages causés à des tiers, engageant la responsabilité de l'assuré, résultant d'un fait dommageable et ayant donné lieu à une ou plusieurs réclamations. Le fait dommageable est celui qui constitue la cause génératrice du dommage. Un ensemble de faits dommageables ayant la même cause technique est assimilé à un dommage unique. **Tiers :** Toute personne autre que l'assuré responsable du dommage... - Les différents assurés sont tous tiers entre eux **sauf pour les dommages immatériels non consécutifs à des dommages corporels ou matériels garantis.**

L'assureur, dans le respect des dispositions du Code des Assurances, garantit les assurés contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile quelle qu'en soit la nature qu'ils peuvent encourir à raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers et survenus pendant les activités garanties

GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS	FRANCHISES
Tous dommages confondus Sans pouvoir dépasser pour les dommages ci-après :	30 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 € par sinistre	Néant
Dommages immatériels non consécutifs	1 500 000 € par an	Néant
DEFENSE PENALE / RECOURS	100 000 € par an	Seuil d'intervention en recours : 200 €

Sont notamment exclus des garanties : • Dommages causés par une faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré. • Amendes quelle qu'en soit la nature. • Dommages y compris le vol, causés aux biens dont l'assuré responsable du sinistre est propriétaire, locataire, dépositaire ou gardien. • Dommages résultant de la pratique des sports ou des activités suivantes : sports aériens, sports comportant l'usage de véhicules terrestres à moteur, utilisation d'embarcation d'une longueur supérieure à 5 mètres 50, ou équipée d'un moteur de plus de 10 CV ou pouvant transporter plus de 10 personnes, saut à l'élastique, alpinisme et escalade, canyoning, spéléologie. • Dommages causés à l'occasion d'activités ayant fait l'objet de la souscription d'un contrat d'assurance en vertu d'obligation légale, par exemple les manifestations sur la voie publique, l'utilisation de véhicules terrestres à moteur et leur remorque, les actes de chasse ou de destruction d'animaux malveillants ou nuisibles. • Conséquences pécuniaires des dommages résultant d'atteintes à l'environnement non accidentelles.

2 / INDIVIDUELLE ACCIDENT : extrait de l'Accord collectif n° 2227 souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs (MDS) (2/4 rue Louis David - 75782 PARIS Cedex 16 - Mutuelle régie par le Code de la Mutualité et soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité - Mutuelle immatriculée au Répertoire Sirène sous le n° 422 801 910 - APE 6512Z)

Accident : Toute atteinte corporelle non intentionnelle de la part de l'assuré ou du bénéficiaire provenant de l'action soudaine d'une cause extérieure. La mort subite est assimilée à un accident. **Invalidité permanente totale ou partielle :** Privation de tout ou partie de ses capacités physiques ou intellectuelles. Pour l'appréciation de cette invalidité, c'est le barème du concours médical (barème indicatif pour apprécier les déficits fonctionnels séquentiels utilisés en droit commun) qui sera utilisé et il ne sera tenu compte que de l'invalidité fonctionnelle et en aucun cas de l'invalidité professionnelle, ni des préjudices annexes (pretium doloris, préjudice d'agrément, préjudice esthétique, etc.....). **Enfants à charge :** Les enfants de l'assuré ou de son conjoint lorsqu'ils sont mineurs ou majeurs de moins de 18 ans s'ils sont rattachés au foyer fiscal de l'assuré ou, quel que soit leur âge, s'ils sont titulaires d'un titre leur reconnaissant un taux d'invalidité au moins égal à 80%.

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
FRAIS DE SOINS DE SANTE	200 % de la base de remboursement SS	250 % de la base de remboursement SS	300 % de la base de remboursement SS	Néant
FORFAIT JOURNALIER HOSPITALIER	Frais réels			Néant
CAPITAL SANTE	2 500 € par accident	3 000 € par accident	4 000 € par accident	Néant

L'assuré bénéficie d'un « CAPITAL SANTE » disponible en totalité à chaque accident. S'il a été entamé ou épuisé à l'occasion d'un premier accident, il se reconstitue en cas d'accident ultérieur. L'assuré pourra disposer de ce capital pour le remboursement, après intervention de ses régimes de prévoyance obligatoire et complémentaire, et sur justificatifs, de toutes les dépenses suivantes sous réserve qu'elles soient prescrites médicalement et directement liées à l'accident pris en charge :

• Dépassements d'honoraires médicaux (y compris sur la pharmacie) ou chirurgicaux **Préstations hors nomenclature ou non remboursables par la Sécurité Sociale** **Bris de lunettes et perte de lentilles durant les activités sportives** (s'il s'agit d'un accident de sport, sur production d'un certificat médical précisant que l'assuré doit nécessairement porter ses lunettes ou ses lentilles pendant les activités sportives) **Frais de prothèse dentaire** **En cas d'hospitalisation, la majoration pour chambre particulière (les suppléments divers de confort personnel : téléphone, télévision, etc... ne sont pas pris en compte) et / ou le coût d'un parent accompagnant si le blessé a moins de 12 ans** **Frais de transport pour se rendre aux soins prescrits médicalement, dans la limite de 0,25 € par km** **Frais de transport des accidentés pour se rendre de leur domicile au lieu de leurs activités scolaires, universitaires, professionnelles, dans la limite de 0,25 € par km** **Frais de séjour médicalement prescrits en centre de rééducation traumatologique sportive, de thalasso-thérapie, de convalescence ou maison de repos** **Frais de remise à niveau scolaire ou universitaire** **Frais d'ostéopathie (ils devront être prescrits et pratiqués par un médecin praticien).**

GARANTIES	LICENCIES	DIRIGEANTS	ATHLETES DE HAUT NIVEAU	Franchise
DECES	10 000 €	20 000 €	60 000 €	Néant
	Majoration de 15% par enfant à charge de moins de 18 ans dans la limite de 50% du capital garanti			Néant
INVALIDITE Capital réductible en fonction du taux	61 000 €	90 000 €	130 000 €	Néant
	Pour les LICENCIES et DIRIGEANTS : Capital limité à 23 000 € en cas d'accident survenant pendant le trajet ou lors d'activités extra-sportives			
	Pour les ATHLETES DE HAUT NIVEAU : Capital réductible en fonction du taux			
FRAIS DE PREMIER TRANSPORT	Frais réels			Néant
INTERRUPTION DE STAGE ENF	50% d'une inscription à un nouveau stage ENF			Néant

Exclusions : • Accidents qui sont le fait volontaire de l'assuré ou du bénéficiaire en cas de décès • Suicides volontaires et conscients ou tentatives de suicide • Accidents occasionnés par guerre civile ou étrangère, insurrection, émeute, complot, mouvement populaire auxquels l'adhérent a pris une part active • Accidents résultant de la participation de l'adhérent à des rixes, sauf en cas de légitime défense • Suites d'accidents, d'infirmité ou de maladies dont la survenance est antérieure à la date d'adhésion de l'assuré • Accidents résultant de l'usage d'alcool, de drogues ou de stupéfiants par l'assuré • Accidents résultant des effets directs ou indirects d'explosion, d'irradiation, de dégagement de chaleur provenant de la transmutation de noyaux d'atome ou de la radioactivité.

3 / ASSISTANCE RAPATRIEMENT : (Accord collectif n° 2227 - garanties souscrites par la Mutuelle des Sportifs auprès de Mutualité Assistance - Entreprise régie par le Code des assurances)

Principales prestations : • Rapatriement ou transport sanitaire. • Visite d'un membre de la famille en cas d'hospitalisation supérieure à 10 jours à l'étranger. • Prise en charge des frais médicaux, en complément des versements effectués par les organismes de protection sociale, à concurrence de 5 500 € (150 000 € pour les dirigeants et les athlètes de haut niveau), déduction faite d'une franchise de 15 Euros par dossier. • Rapatriement, transport du corps en cas de décès et prise en charge des frais de cercueil à hauteur de 500 €. **L'assistance n'intervient qu'après appel au 01 45 16 65 70.**

4 / RENSEIGNEMENTS ET DECLARATIONS DE SINISTRE :

MUTUELLE DES SPORTIFS – Département Prestations - 2/4 rue Louis David - 75782 Paris Cedex 16 / Tél. 01.53.04.86.20 - Fax. 01.53.04.86.87 - Mail. prestations@urpmnds.com
ASSISTANCE RAPATRIEMENT : composer le 01 45 16 65 70. Attention : aucune prestation d'assistance ne pourra être prise en charge sans l'accord préalable de MUTUAIDE

OPTIONS COMPLEMENTAIRES SPORTMUT FF NATATION :

Souscriteur de la protection des licenciés et consenteur du devoir d'information que la loi fait peser sur elle, la FFN a souscrit auprès de la Mutuelle des Sportifs un contrat de prévoyance « SPORTMUT FF NATATION » qui permet de bénéficier, au-delà du régime de base attaché à la licence, de garanties complémentaires (Invalidité Permanente, Décès, Indemnités Journalières). Le licencié désireux de souscrire une garantie optionnelle devra remplir le formulaire de souscription disponible au club et téléchargeable sur le site Internet de la FFN et le renvoyer à la MUTUELLE DES SPORTIFS (2/4 rue Louis David - 75782 Paris cedex 16) en joignant un chèque à l'ordre de celle-ci du montant de l'option choisie. (limite d'âge = 70 ans)

Exemples d'options pouvant être souscrites	Capital Décès	Capital Invalidité (100%)	Indemnités Journalières	Cotisation annuelle	Observations
-	-	30 500 €	-	6,30 € TTC	Option réservée aux mineurs de moins de 12 ans
30 500 €	30 500 €	61 000 €	16 € / Jour	38,00 € TTC	Les IJ sont versées à compter du 31ème jour d'ITT ou à partir du 4ème jour en cas d'hospitalisation et ce jusqu'à la consolidation et au plus pendant 1095 jours.
76 250 €	76 250 €	152 500 €	38 € / Jour	89,80 € TTC	

A NE REMPLIR QUE POUR LES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS DU CLUB
Le contrôle de l'honorabilité des bénévoles dans le milieu du sport

Les articles L.212-1, L.212-9 et L.322-1 du code du sport prévoient que les activités d'éducateur sportif (voir définition plus précise ci-dessous), de juge ou arbitre, d'intervenant auprès des mineurs ou encore d'exploitant d'un EAPS - c'est-à-dire toute personne qui participe, en droit ou en fait, à l'organisation du club (élus, salariés ou bénévoles qui disposent de prérogatives d'organisation) -, qu'elles soient exercées à titre rémunéré ou bénévole, sont interdites aux personnes qui ont fait l'objet d'une condamnation pour crime ou certains délits.

Pour rappel, l'honorabilité constitue une obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour accéder à une activité sociale ou une profession. Ainsi, alors que l'honorabilité des éducateurs sportifs titulaires d'une carte professionnelle est systématiquement contrôlée par les services de l'Etat via une vérification de leur bulletin N°2 du casier judiciaire et d'une éventuelle inscription au Fichier Judiciaire Automatisé des Auteurs d'Infractions Sexuelles ou Violentes (FIJAIS), celle des bénévoles, qu'ils soient éducateurs sportifs ou exploitants d'EAPS, ne s'avérait jusqu'alors pas toujours effective et automatique.

Ainsi, un dispositif de contrôle automatisé de l'honorabilité des bénévoles licenciés des fédérations soumis à une obligation d'honorabilité a été mis en place par le Ministère des sports, en collaboration avec l'ensemble des fédérations sportives. Ce dispositif repose sur une transmission automatisée par les fédérations des données permettant aux services de l'Etat de contrôler l'honorabilité des bénévoles éducateurs sportifs ou des exploitants d'EAPS. Le champ d'application de ce contrôle d'honorabilité a depuis été élargi aux juges, arbitres et intervenants auprès des mineurs.

C'est pourquoi des données supplémentaires et spécifiques sont requises pour la délivrance de la licence à ces acteurs.

N.B. : Le mouvement sportif dans son ensemble, les fédérations sportives et plus concrètement les clubs qui leur sont affiliés ont un rôle d'instruction de la demande de licence afin de déterminer les licenciés soumis au contrôle d'honorabilité. Ainsi, chaque club a pour mission d'identifier éducateurs sportifs, exploitants d'EAPS, juges, arbitres et intervenants auprès des mineurs en son sein, et de veiller à ce que les données afférentes au contrôle légal de leur honorabilité soient effectivement transmises à la FFN, lors de la demande de délivrance de licence. Les personnes intéressées qui n'accepteraient pas de faire l'objet d'un contrôle automatisé de leurs données personnelles d'identité devront obligatoirement quitter leur(s) fonction(s).

La méconnaissance par le club des dispositions des articles L. 212-1, L. 212-9 et L. 322-1 afférentes à ce contrôle d'honorabilité peut entraîner le retrait ou la suspension de l'agrément par le préfet.

Qu'est-ce qu'un éducateur sportif ?

Il résulte de la combinaison des articles L. 212-1 et L. 212-9 du code du sport que toute fonction, exercée à titre rémunéré ou bénévole, d'entraînement, d'enseignement, d'animation ou d'encadrement d'une activité physique et sportive, à titre principal ou secondaire, de façon habituelle, saisonnière ou occasionnelle est interdite :
 - Auprès de tous publics, mineurs ou majeurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une condamnation d'un crime ou d'un délit visés à l'article L. 212-9 du code du sport ;
 - Auprès des mineurs : aux personnes ayant fait l'objet d'une mesure administrative de suspension ou d'interdiction en lien avec un accueil de mineurs au sens du code de l'action sociale et des familles.

L'éducateur sportif peut ainsi être qualifié d'« entraîneur », de « moniteur », de « coach », de « prévôt », de « manager » ou de « préparateur physique » ; la dénomination retenue dans chaque discipline est sans incidence sur l'obligation d'honorabilité. De même, la notion d'éducateur sportif n'est pas directement liée à la détention d'un diplôme ou d'un brevet fédéral. Un licencié peut exercer des fonctions d'éducateur y compris si ses interventions :

- sont très ponctuelles ou aléatoires ;
- sont réalisées uniquement auprès des majeurs ;
- ne nécessitent pas de diplôme ou de brevet fédéral ;
- se limitent à la gestion ponctuelle d'un groupe lors d'un match, d'un entraînement ou d'un stage.

Licencié

Nom de naissance : Prénom de naissance :

Nom d'usage : Prénom d'usage :

Vous êtes né(e) en France

Département de naissance : [][][][] Commune de naissance : | |
Arrondissement (si besoin)

Vous êtes né(e) à l'étranger

Pays de naissance : Commune de naissance :

Nom de la mère * : Prénom de la mère * :

Nom du père * : Prénom du père * :

* données facultatives, elles vous seront potentiellement demandées en cas de retour AIA (Aucune Identité Applicable), c'est-à-dire si l'identité transmise n'est pas identique à celle qui figure au Répertoire National de l'Identité des Personnes Physiques (RNIPP) et qu'il n'est pas possible d'opérer un croisement avec le FIJAIS.

SIGNATURE

Fait à

Le

LICENCIE
(le représentant légal pour les majeurs protégés)

Validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON *	OUI	NON
DURANT LES 12 DERNIERS MOIS		
1) un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A CE JOUR		
7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc ...) survenu durant les 12 derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
<i>* NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié</i>		

La FFN met tout en œuvre pour rédiger des documents conformes au droit en vigueur. Ils ne constituent pas à eux seuls un avis professionnel ou juridique. L'utilisation de ces documents ne saurait engager la responsabilité de la FFN.

104 rue Martre – CS 70052- 92583 CLICHY Cedex
Tél. 01 41 83 87 70 – Fax. 01 41 83 87 69 * E-mail : ffn@ffnatation.fr

ATTESTATION DE REPONSE NEGATIVE A TOUTES LES QUESTIONS DU QS - FFN MAJEURS

(à remplir par le licencié demandant le renouvellement de sa licence ou son représentant légal s'il s'agit d'un majeur protégé)

Je soussigné(e) : [Nom - Prénom]

N° de licence :

Nom du Club :

Demeurant :

..... [Adresse complète]

Atteste sur l'honneur :

- Avoir fourni à un club affilié FFN un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport ou de la ou les disciplines fédérales envisagées, en compétition.
- Ne pas avoir eu d'interruption de licence depuis la fourniture de ce certificat.
- Avoir répondu NON à toutes les questions du QS - FFN Majeurs.
dont le contenu a été validé par le Cercle de Compétences Médical de la FFN

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [Ville] le [date]

Signature du licencié
(ou de son responsable légal s'il
s'agit d'un majeur protégé)

- Il est obligatoire de faire signer le formulaire licence auprès de vos adhérents afin que la licence soit validée et que l'assurance soit prise en compte.
- Le formulaire licence doit être imprimé en recto-verso page 1 et 2, voire page 3 le cas échéant.
- Ne pas oublier qu'un exemplaire est à archiver dans votre club et que le deuxième est à donner au licencié.

 Attention le panier extraNat doit être vide en fin de saison, toutes licences s'y trouvant avant le 25 août vous sera facturées.

Licences		Tarifs (€)		
		Part FFN	Part régionale	TOTAL
Compétition	(10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon)	25	14	39
	(11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon)	37	18	55
Compétition « Estivale »	(10 ans et moins fille / 11 ans et moins garçon)	19	12	31
	(11 ans et plus fille / 12 ans et plus garçon)	21	14	35
Natation Pour Tous	(16 ans et plus)	10,8	4,2	15
	(15 ans et -)	17,5	9,5	27
Natation Pour Tous « Animation »	(16 ans et plus)	5,8	4,2	10
	(15 ans et -)	10	8	18
Encadrement		10,8	4,2	15
Eau Libre Promotionnelle		11	4 (club)	15
J'apprends à Nager / Aisance Aquatique (a)		12,8	2,2	15
e-Licence		10	2 (club)	12
Surlicence « Natation Pour Tous » (b)		2	1	3
Titre de Participation – Découverte		1,5	0,5	2

(a) Dispositifs ministériels d'apprentissage "J'apprends à nager" et "Aisance Aquatique"

(b) Surlicence « Natation Pour Tous » disponible uniquement pour les clubs membres des fédérations affinitaires et/ou membres du Conseil Interfédéral des Activités Aquatiques (CIAA) ayant conclu une convention spécifique avec la FFN (exemple : FSASPTT)

Rappel réglementaire :

* « Pour les personnes majeures, hormis pour la pratique de la Natation en Eau Froide/Glacée, la délivrance d'une première licence « Compétition », « Compétition estivale » ou « Eau Libre Promotionnelle » à compter de leur majorité est subordonnée à la présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an et permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées (préciser « en compétition »). La durée d'un an s'apprécie au jour de la demande de délivrance de la licence FFN.

* Pour le renouvellement d'une licence FFN, qui s'entend comme la délivrance d'une nouvelle licence sans discontinuité dans le temps avec la précédente, la présentation d'un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication n'est pas exigée, sous réserve que le licencié renseigne un questionnaire de santé dont le contenu est précisé par la FFN. Il atteste auprès de la FFN que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, et par exception à l'alinéa précédent, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre-indication pour obtenir le renouvellement de sa licence.

[...]

* Pour les personnes majeures, la délivrance des autres licences et du titre de participation n'est subordonnée ni à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la ou des disciplines fédérales envisagées ni à celle d'un questionnaire de santé ».

Renouvellement de Licence - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	Si réponse « NON » à toutes les questions du QS FFN – Majeurs 	NON
	Si une réponse « OUI » à une question du QS FFN - Majeurs 	OUI
Autres Licences	NON	NON

Demandes hors renouvellement - majeurs		
Type de Licence	Fournir une attestation du renseignement du questionnaire de santé	Fournir un certificat médical d'absence de contre-indication
Compétition Compétition estivale Eau Libre Promotionnelle	NON	OUI *
Autres licences	NON	NON

* (N.B. : de moins de trois mois + ECG pour les compétitions de Natation en Eau Froide/Glacée)

QUEVILLY Loisirs

SPORT

CULTURE

LOISIRS

FAITES-VOUS
PLAISIR !

Formulaire d'inscription 2022-2023

UNE RÉDUCTION DE **10€** POUR L'ADHÉSION À UNE ASSOCIATION QUEVILLAISE

La Ville souhaite favoriser l'accès des Quevillais à la vie associative locale. La richesse du tissu associatif combinée au dispositif Quevilly Loisirs vous permettra de pratiquer les activités de votre choix.

L'adhérent :

Nom : Prénom :

Date de naissance :/...../.....

Responsable légal de l'adhérent s'il n'est pas majeur :

Nom : Prénom :

Informations complémentaires :

Adresse postale :

Mail :

Numéro de téléphone :

Informations sur l'association :

Nom de l'association : **Club de Natation Espadon Grand Quevilly**

Activité pratiquée :

Coût de la cotisation (hors aide municipale) :

- J'autorise la ville à me faire parvenir, par mail, téléphone et/ou courrier des informations et invitations concernant la vie culturelle, sportive et des loisirs à Grand Quevilly.

Ce formulaire est à rendre à l'association lors de votre inscription

Fait à Le/...../.....

Signature

Pour toute demande d'information complémentaire pour les 6 - 17 ans dont la famille relève d'un Quotient Familial inférieur à 500, appeler le 02 35 68 93 90